



L'Holodomor en Ukraine reconnu comme crime contre l'humanité

Dans une résolution sur la commémoration de l'Holodomor, la famine artificielle survenue en Ukraine en 1932-1933 est décrite par les députés comme "un crime effroyable perpétré contre le peuple ukrainien et contre l'humanité".

L'intention d'extermination de la population paysanne ukrainienne, souvent attribuée aux autorités soviétiques dans cette famine, est discutée. Depuis le 28 novembre 2006, l'Ukraine a officiellement qualifié l'Holodomor de "génocide", prévoyant des peines pour négationnisme à l'encontre des personnes qui en discuteraient la nature. Quant au Parlement de Russie ou aux autorités du Kazakhstan, pays également touchés par la famine, ils rejettent les accusations de "génocide" délibéré.

D'après la résolution adoptée par le Parlement, la famine de l'Holodomor de 1932-1933, qui a fait des millions de morts en Ukraine, *"a été planifiée de manière cynique et cruelle par le régime stalinien pour imposer la politique soviétique de collectivisation de l'agriculture contre la volonté de la population rurale d'Ukraine"*.

Les députés pensent que *"la commémoration des crimes contre l'humanité perpétrés au cours de l'histoire de l'Europe devrait permettre d'éviter la répétition de crimes semblables à l'avenir"* et soulignent que *"l'intégration européenne se fonde sur la volonté de surmonter les événements tragiques du XXème siècle et que cette réconciliation avec une histoire difficile ne dénote en rien un sentiment de culpabilité collective, mais qu'elle constitue une base solide sur laquelle il sera possible de construire un avenir européen commun fondé sur des valeurs communes"*.

Déclaration au peuple ukrainien

La résolution fait ainsi une *"déclaration au peuple ukrainien, et notamment aux survivants de l'Holodomor qui sont toujours en vie, ainsi qu'aux familles et aux proches des victimes"*.

Le Parlement reconnaît l'Holodomor (famine provoquée artificiellement de 1932-1933 en Ukraine) comme un *"crime effroyable perpétré contre le peuple ukrainien et contre l'humanité"*.

La résolution *"condamne fermement ces actes commis contre la population rurale d'Ukraine, caractérisés par une extermination et des violations massives des droits de l'homme et des libertés"*.

Le Parlement exprime ensuite sa *"sympathie à l'égard du peuple ukrainien victime de cette tragédie, et rend hommage à ceux qui sont décédés en conséquence de la famine artificielle de 1932-1933"*.

Communiqué de presse

Les députés invitent enfin les États issus de l'éclatement de l'Union soviétique à *"permettre un libre accès aux archives relatives à la grande famine d'Ukraine de 1932-1933, qui pourront être ainsi examinées en profondeur afin que toutes les causes et conséquences de l'Holodomor soient révélées et étudiées en détails"*.

Vous trouverez, dès sa disponibilité, le texte adopté tenant compte des amendements éventuels, à l'adresse ci-dessous, en cliquant dans le calendrier sur le jour du vote (23.10.2008).

Contact :

Fabienne Gutmann-Vormus et Elisabeth Bougeois

E-mail: presse-FR@europarl.europa.eu

BXL: (32-2) 28 40650

STR: (33-3) 881 72649

PORT: (+32) 498 98 33 29

Jack Blackwell

E-mail: jack.blackwell@europarl.europa.eu

BXL: (32-2) 28 42929

STR: (33-3) 881 76712

PORT: (32) 0498.983.400